

**CR de la réunion du GT « action sociale de proximité »
du 6 septembre 2016**

La CFDT était représentée par Stéphane Boutorine (DDT-69), Myriam Prigent (DDPP-29) et Thibaut Favier (DDPP-91).

Étaient présents pour l'administration : Chantal Mauchet (SDPSD), Nathalie Quelquejeu (cheffe de la BECAM), Vincent Gaulmin, Alane LE DE, Stéphane Richard et Constance Josset.

La DGAFP (Alexandre Castet de Biaugue), ainsi que les Ministères étaient également représentés (2 représentantes pour le MEF : Viviane Solmont et Isabelle Courant).

Le groupement des DDT (Olivier Morzelle – DDTM-76) était présent, mais pas l'association des DDCSPP.

4 groupes de travail ont été lancés le 4 juillet 2016 sur le périmètre des Ddi, réunissant les représentants du personnel (délégations limitées à 3), l'administration « centrale » des Ddi, ainsi que des représentants des ministères sur les thèmes suivants :

- Action sociale de proximité (3 réunions programmées),
- Contrôle – Modalités communes de protection des agents (2 réunions),
- Télétravail (2 réunions, suivies d'un passage en CT)
- Baromètre social (2 réunions suivies d'un passage en CHSCT)

Une mission inter-inspection d'évaluation sur le thème de l'action sociale de proximité a été demandée par Véronique Bédague, la directrice de cabinet du 1^{er} Ministre (Lettre de mission du 4 juillet, communiquée). Il a été envisagé que cette mission inter-inspection conduise ses travaux « en lien » avec ce groupe de travail, avec notamment, un temps d'échange qui doit avoir lieu (probablement au mois de novembre). Mais cela reste à confirmer puisque la mission est en cours de constitution. Le champ d'action de cette mission a été délimité : il s'agit de l'harmonisation des prestations sociales des agents en DDI et en Directions Régionales (puisque c'est sous l'angle du programme 333) touchant la restauration collective des agents, l'arbre de Noël, ainsi que sur la médecine de prévention. Remise du rapport prévue le 1^{er} décembre 2016.

Mme Mauchet propose donc que nous abordions ces 3 items au cours de la réunion de ce matin.

La CFDT demande à ce que puisse être communiqués aux représentants du personnel, la lettre de mission du Cabinet du 1^{er} Ministre à l'IGF/IGA du 7 décembre 2015, ainsi que le rapport produit dont il est fait mention dans la lettre de mission du 4 juillet 2016.

C.Mauchet répond que puisque ce rapport a été remis au 1^{er} Ministre, la question sera posée au SGG.

Quelle que soit la réponse du SGG à ce sujet, il est prévu qu'une présentation soit faite en CT sur les conclusions de ce rapport.

1- Restauration Collective :

L'administration fait d'abord état de ce qui a déjà été fait sur le sujet. Beaucoup de travail effectivement entrepris entre 2011 et 2014. Des propositions avaient même déjà été faites en CT en avril 2014 pour aller vers l'harmonisation.

Objectif de 2014 = faire en sorte que des agents d'une même direction, quel que soit leur ministère d'origine aient le même reste à charge lorsqu'ils mangent au même endroit.

Une demande avait, à l'époque été faite aux Directeurs pour qu'ils déterminent le RAC moyen par type de restaurant, pour essayer de s'en rapprocher. Le tout à budget constant.

Les résultats (assez hétérogènes) de cette expérience font qu'elle n'a pas été reconduite.

Un état des lieux sur l'offre a été demandé aux DDI, qui a abouti à un tableau communiqué en amont de la réunion du jour.

Les participants relèvent des erreurs sur les chiffres (confirmés par la DGAFP) puisque le nombre de Restaurants Inter-Administratifs sur le territoire n'est pas de 163, mais plutôt de 90 ou 92.

Les syndicats posent alors les conditions pour lesquelles elles acceptent d'ouvrir le dossier :

Pour la CFDT aucun agent ne doit y perdre. L'harmonisation ne peut se faire que par le haut, donc certainement pas à « budget constant ». Elle ajoute que lorsque dans la lettre de mission du 4 juillet 2016, la Directrice de cabinet du 1^{er} Ministre écrit « ces réflexions paraissent particulièrement opportunes pour **confirmer toute l'attention que le gouvernement porte aux** acteurs essentiels de la conduite de ce changement, les **agents des services déconcentrés.** » ça ne peut pas se traduire des agents qui y perdent !

La reconnaissance nécessaire et affichée a un coût.

L'administration répond que l'analyse des coûts est visée par la mission, avec comme objectif, justement, de déterminer le budget nécessaire à l'harmonisation.

Nous pensons également qu'il ne faut pas non plus oublier les « zones blanches » dans lesquelles les agents n'ont accès à aucune restauration collective.

Puis le cas des restaurants de Rouen (où la notion de repas dépendrait de la prise d'un plat principal + 2 périphériques → Pas de PIM en deçà) et de Vannes (déménagements d'administrations entraînant la fermeture des restaurants Poste/DDE d'une part et Impôts d'autre part, sans projet de création d'un nouveau RIA dans la zone de nouvelle implantation) sont longuement abordés avec le représentant de la DGAFP et du groupement des DDTM.

2- Médecine de Prévention :

L'administration présente l'état des travaux antérieurs.

Un état des lieux (sous forme de tableau) ainsi que le guide pratique DGAFP intitulé « Guide Pratique relatif à la mise en place des services de Médecine de Prévention – Directions

Départementales Interministérielles » datant de juillet 2014 ont été communiqués en amont de la réunion de ce jour.

Constat = hétérogénéité des situations entre ministères et départements.

Le représentant de la DGAFP précise alors qu'un GT sur la Médecine de Prévention se tient à la DGAFP.

Il fait suite à 4 GT qui se sont tenus en 2015, avec mise en place d'une 2nde phase (de concertation technique) qui s'est ouverte en juillet 2016, et doit réunir 5 GT.

La 2nde phase vise deux problématiques :

L'Attractivité, auprès des étudiants en médecine, ainsi que des médecins en activité (statut « médecin-collaborateur »

Les missions et l'organisation des services : là on est plus dans la « gestion de la pénurie » (fréquence des visites, mutualisations, pluri-disciplinarisation,...)

2- Arbre de Noël :

Sous cette étiquette, il faut entendre « spectacle » mais aussi « cadeau » (ou bons d'achat).

Globalement c'est « le royaume de la débrouille » avec de très grandes différences entre Ministères, mais aussi, au sein d'un même Ministère, d'un département à l'autre...

Les agents tiennent à ce que ce soient d'autres agents qui gèrent et organisent pour les agents. L'administration n'a pas à fourrer son nez là-dedans.

Au ministère de l'environnement il existe un Comité Local d'Action Social (CLAS) qui prend en charge cette question. Au Ministère des finances, des structures s'en rapprochent, au MAAF, c'est l'ASMA qui gère, par le biais de déclinaisons locales.

Visiblement personne n'a envie d'inclure l'arbre Noël au menu de l'harmonisation.